

Le 07 mars 2008

Ordre des masseurs kiné, la CFTC appelle à la mobilisation le 11 mars.

Le 14 février, dans un communiqué intersyndical commun, les syndicats CFTC, CFDT, CGT, FO, UNSA et SUD réaffirmaient leur opposition à la mise en place des ordres professionnels (infirmiers, kiné,...).

L'adhésion et le paiement obligatoires d'une cotisation (de 130 à 300 euros pour l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes) pour pouvoir exercer sa profession ne répond pas à la demande des professionnels.

Payer pour travailler... c'est encore gagner moins...

Des courriers de relance pour non-paiement de cotisation ont déjà été envoyés par le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes. Le CNOMK rappelle que, faute d'inscription à l'ordre, les professionnels s'exposent à des poursuites pour exercice illégal de la profession.



**Positions
CFTC**

- La CFTC soutient le mouvement du 11 mars et appelle à rejoindre au niveau local les intersyndicales constituées pour débrayages ou regroupements devant les DDASS, DRASS ou structures du CNOMK.
- La CFTC appelle l'ensemble des professionnels infirmiers, pédicure podologues, masseurs kinésithérapeutes à tout mettre en œuvre pour s'opposer à la mise en place des ordres professionnels.
- La CFTC reste toujours en attente de la mise en place du Haut Conseil des Professions Paramédicales prévu par le décret du 15 mai 2007.

CFTC

Le Syndicat Constructif



Contact CFTC